



**Quelles trajectoires publiques pour la régulation et
l'insertion des innovations ?**

Jean-François Guillemoles & Claire Le Renard-Lecoite

Debating Innovation 2012 Vol. 2(3): 64-66

Quelles trajectoires publiques pour la régulation et l'insertion des innovations ?

Jean-François Guillemoles & Claire Le Renard-Lecoïnte

Résumé

Jean-François Guillemoles et Claire Le Renard-Lecoïnte, membres du groupe de travail de l'Observatoire pour l'innovation responsable sur les énergies renouvelables et l'architecture, analysent comment l'arrivée d'innovations dans le secteur de l'énergie déstabilise aussi bien le système technique que le modèle économique lié, et comment les Etats développent des politiques visant à rendre possible les innovations tout en garantissant la continuité du bon fonctionnement général. Les auteurs examinent dans ce commentaire synthétique ces grands enjeux actuels liés à l'efficacité énergétique et quels sont les modèles de décision politique à l'œuvre pour intégrer les innovations, en mettant en parallèle les modèles français et danois.

L'innovation technologique dans le secteur de l'énergie va de pair avec une innovation économique, comme le montrent les exemples de mises au point parallèles des systèmes technique et économique de l'électricité par Edison à la fin du 19^{ème} siècle aux Etats-Unis (Hughes, 1983) ou encore, plus récemment, le développement en France de la tarification de l'électricité au coût marginal selon les travaux de Marcel Boiteux en tant que Directeur d'EDF en 1967, donnant forme à un système technique cohérent avec ce modèle économique.

Comment l'arrivée d'innovations dans le secteur de l'énergie déstabilise-t-elle aussi bien le système technique que le modèle économique lié ? Comment les Etats développent-ils des politiques visant à rendre possible les innovations tout en garantissant la continuité du bon fonctionnement général ?

Deux exemples d'innovations nées de la prise en compte des questions d'environnement et de changement climatique en France ou au Danemark peuvent nous éclairer à ce titre.

Dans le cas danois, la reconnaissance de la gravité des conséquences du changement climatique entraîne des décisions politiques sur le système d'approvisionnement énergétique. Le fort pourcentage d'énergie éolienne qui en résulte pousse à questionner le modèle économique classique, dont les limites ont été atteintes.

Dans le cas français, les décisions sont éclairées par des analyses économiques de la Direction du Trésor, qui calcule les coûts environnementaux des différentes options

« Comment l'arrivée d'innovations dans le secteur de l'énergie déstabilise-t-elle aussi bien le système technique que le modèle économique lié ? »

« Dans le cas danois, la reconnaissance de la gravité des conséquences du changement climatique entraîne des décisions politiques sur le système d'approvisionnement énergétique. »

politiques à partir de valeurs tutélaires. Le mouvement décrit ici est inverse : on utilise des outils économiques (valeurs tutélaires pour les externalités) pour encadrer la transformation des politiques.

On peut décrire en parallèle deux manières dont l'innovation s'insère dans un système existant en le perturbant voire le provoquant : au Danemark, la première éolienne s'est branchée sur le réseau en anticipant sur la discussion des règles. Ce " fait accompli " a forcé une mise du sujet à l'agenda. En France, l'insertion des coûts environnementaux dans des modèles de décision suppose une légitimité suffisante des valeurs tutélaires sur lesquelles ces coûts reposent, légitimité qui aujourd'hui repose sur une légitimité collégiale mais qui peut toujours être discutée.

Est-ce que la responsabilité dans une telle innovation ne pourrait pas être définie comme la capacité de discuter les modèles et hypothèses qui permettent de produire les valeurs tutélaires, alors que la forme très synthétique du résultat n'encourage pas forcément à ouvrir la " boîte noire " ? Le forum de concertation autour d'un mécanisme aussi important ne joue-t-il pas un rôle prépondérant dans les institutions de la démocratie ?

Références

Hughes, T. P. (1983), *Networks of Power: Electrification in Western Society, 1880-1930*, Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University Press.

« En France, l'insertion des coûts environnementaux dans des modèles de décision suppose une légitimité suffisante des valeurs tutélaires sur lesquelles ces coûts reposent, légitimité qui aujourd'hui repose sur une légitimité collégiale mais qui peut toujours être discutée. »